



FICHE 3

MATHÉMATIQUES ET PILOTAGE AVEC LES IA-IPR

Enjeux et Constats

L'accompagnement disciplinaire des professeurs par l'IA-IPR se traduit en particulier par la diffusion d'informations, des échanges par mail, les formations académiques, les conceptions de sujet, l'accompagnement à l'appropriation des nouveaux programmes et des documents ressources, le suivi et l'exploitation pédagogique des évaluations standardisées... Dans le même temps, le personnel de direction, le principal du collège (et son adjoint si le collège en dispose) assure la mise en œuvre de la politique éducative au quotidien. Il convient donc de s'assurer de la convergence des orientations données aux professeurs par ces deux pilotes pédagogiques.

Ainsi, la complémentarité du chef d'établissement et de l'IA-IPR de mathématiques peut être mobilisée dans certaines situations : accompagnement et valorisation d'innovations pédagogiques, analyse des besoins de formation des enseignants, gestion des particularités de certaines équipes et de leur dynamique, impulsions pédagogiques ou institutionnelles, création d'un labomaths...

Si on ne peut solliciter l'IA-IPR de mathématiques sur un seul établissement, compte tenu du nombre de collèges qu'il doit rencontrer et de la multitude de ses missions, son expertise peut être mobilisée à une échelle plus large, par exemple sur un bassin ou un regroupement géographique adapté.

Pistes (leviers/points de vigilance)

Piste 1 : s'appuyer sur l'expertise disciplinaire de l'IA-IPR

L'expertise disciplinaire de l'IA-IPR de mathématiques lui apporte une légitimité que les enseignants n'accordent pas de la même manière au chef d'établissement. Pourtant, au quotidien, c'est ce dernier qui contribue à la réflexion pédagogique des enseignants nécessaire à l'amélioration continue de leurs pratiques. Pour lui donner de la légitimité et du sens, la co-observation de séances, lors des inspections, permet un échange entre le chef d'établissement et l'inspecteur sur les clés d'analyse des pratiques de classe des enseignants de mathématiques de son établissement. C'est un travail qui peut aussi être mené dans des groupes de travail en bassin ou par des échanges téléphoniques. Par ses observations multiples, l'IA IPR peut diffuser de bonnes pratiques et mettre en réseau des établissements autour d'une même problématique.

L'IA-IPR peut également fournir des éléments de sens au chef d'établissement sur les évolutions de la discipline afin de consolider la relation avec les parents.

Le dialogue entre l'IA-IPR et le chef d'établissement autour de certains indicateurs (évaluations nationales ou trimestrielles) doit permettre d'affiner le diagnostic de l'établissement :

- l'IA-IPR apporte la vue globale de l'académie, des éléments de comparaison ;
- le chef d'établissement les éléments de contexte locaux.

L'IA-IPR, par son expertise, contribue à l'exploitation conjointe des analyses portées par les conseils d'enseignement afin d'en faire un outil de pilotage pour le chef d'établissement, notamment en travaillant collectivement à l'élaboration de stratégies d'enseignement, incluant des pistes pédagogiques.

Piste 2 : interagir pour soutenir le pilotage

On pourra se saisir de chaque moment de visite de l'IA-IPR pour créer un moment d'échange autour du pilotage, au-delà des échanges sur les enseignants ou de la problématique qui occasionne la visite. Le chef d'établissement anime alors conjointement les réunions d'équipe avec l'inspecteur en ayant pris soin, en amont, de définir le cadre. L'IA-IPR de mathématiques sera attentif aux particularités du collègue (contraintes, obligations...) que lui indique le chef d'établissement pour agir efficacement auprès des enseignants.

- l'IA-IPR doit disposer de différentes données (nombre d'enseignants engagés dans Devoirs faits, Référent numérique...) pour élargir le regard au-delà de la discipline et avoir une vision complète de la professionnalité de l'équipe de mathématiques ;
- l'IA-IPR de mathématiques travaillera, de concert avec le chef d'établissement, avec les autres équipes disciplinaires autour de thématiques liées à la numératie, la proportionnalité ou les pratiques pédagogiques efficaces comme cela se développe par exemple sur les réseaux de l'éducation prioritaire ;
- pour favoriser une variété des approches pédagogiques, une interaction fructueuse entre élèves ou un développement de leur l'autonomie, le chef d'établissement et l'IA-IPR de mathématiques peuvent mener conjointement la réflexion sur l'aménagement des salles dédiées aux mathématiques en précisant les modalités d'utilisation des outils numériques, en particulier ceux liés à l'affichage et au partage, les possibilités d'adaptation du mobilier et l'équipement en matériels (tant logiciel que mobilier) ;
- la définition de missions particulières (tuteurs, formateurs) ou l'accompagnement d'évolutions de carrière sont des missions conjointes de l'inspecteur et du chef d'établissement :
 - l'IA IPR pourra valoriser auprès du chef d'établissement, l'investissement d'un enseignant lorsqu'il se voit confier d'autres missions ;
- L'inspecteur peut faire rayonner l'équipe de mathématiques au-delà de l'établissement en partageant une initiative ou en présentant des innovations lors de journées académiques ;
- L'IA-IPR soutient et accompagne l'établissement dans la création d'un labomaths, <https://eduscol.education.fr/1469/laboratoires-de-mathematiques>.